



CAPD – Jeudi 27 juin 2024

Déclaration liminaire

CGT Educ'action 95

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

C'est dans un contexte de grande inquiétude que se tient cette CAPD. Le score très élevé de l'extrême droite et sa possible prise du pouvoir est la conséquence des politiques antisociales menées depuis 40 ans sur une doctrine néolibérale à l'offensive, qui se traduit par des services publics toujours plus dégradés et la déshumanisation d'une société réduite à des flux de chiffres lorsque tout devient marchandises, coûts et surtout profits pour une minorité.

Force est de constater la dérive autoritaire et profondément réactionnaire qu'a pris la politique éducative dans ce pays depuis plusieurs années. Nous en avons une preuve supplémentaire quand le président Macron, après avoir subi une lourde défaite aux élections, continue de vouloir généraliser « choc des savoirs » et SNU, aux forceps, comme il a imposé sa réforme des retraites l'an passé.

Nous sommes dans notre rôle d'organisation syndicale quand nous nous opposons à l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir et dénonçons ses annonces programmatiques sur l'immigration mais aussi sur la politique éducative qu'elle entend mener.

En amplifiant « la loi immigration » macronienne ou un « choc des savoirs » qu'elle inspire déjà et qui se résume à une vision autoritaire, rétrograde et réactionnaire de l'école, non seulement celle de la violence Macron/Attal assumée du tri social, mais également celle d'une violence à caractère xénophobe, voire raciste. Dans ce contexte, près de 2800 cadres de l'éducation nationale, IEN, personnels de direction sont signataires d'une pétition en déclarant qu'ils n'obéiront pas à des directives contraires à leur éthique et qu'ils ne seront pas « les exécuteurs d'une politique contraire aux principes qui fondent notre attachement au service public d'éducation ».

Monsieur Le Directeur académique, partout nos collègues se questionnent avec angoisse : quelle sera votre position lorsqu'un éventuel ministre d'extrême-droite, héritier de Maurras ou de Pétain, vous demandera le pire ? Car les faits de l'Histoire ont ceci de particulier qu'ils ont la dent dure. Appliquerez-vous ces directives ? Où en seront alors « l'école de la confiance », « la bienveillance », « les valeurs républicaines » et l'école qui « émancipe », vocabulaire dévoyé avec le cynisme du

double langage ces dernières années par tous ceux qui auront profondément labouré le terrain pour ces tristes semailles?

La CGT Éduc'action 95 combat toutes les discriminations, de genre, ou d'origine, ethnique ou sociale.

Elle rappelle son action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accueil inconditionnel de tous et tou.tes les élèves, ainsi que son combat pour une société de tolérance et d'humanisme.

En l'état actuel des choses, nous réaffirmons notre opposition au choc des savoirs, et à l'armada du management néolibéral contre les élèves et contre les personnels, aux évaluations nationales, aux évaluations d'écoles et autre programme d'accompagnement renforcé des écoles « cibles ». Le choc des savoirs impose le tri des élèves par les groupes de niveau, mesure présente dans le programme de l'extrême droite aux élections législatives. Nous appelons les collègues à ne pas participer à la constitution des groupes de niveaux.

Si l'Education nationale a besoin d'études de bilans et prospectives, elle dispose du sérieux de ses statisticiens et des méthodes d'échantillonnages, comme pour Pisa. Les évaluations nationales sont un non-sens pédagogique, exclusivement destinées à constituer ces groupes de niveau, à fichier la population scolaire et à manager les personnels par chiffres et objectifs.

Elles sont aussi un risque de dérives liberticides par la constitution durable d'un fichier centralisé scolaire des enfants, sans recueil de consentement éclairé préalable des familles.

Les évaluations d'écoles et les dispositifs « écoles cibles » détruisent les collectifs de travail, visent à la mise en concurrence et développent un management toxique par culpabilisation. A l'opposé du sens quotidien de notre travail et de notre engagement chaque jour dans nos classes, avec nos élèves. Nous donnons consigne syndicale à nos collègues de ne participer à aucun de ces dispositifs, à faire valoir leur liberté pédagogique et garantir la souveraineté des conseils des maîtres.

Nous étudions aujourd'hui les recours par rapport aux temps partiels et disponibilité. Un refus de votre part enverrait un très mauvais signal aux collègues et validera la maltraitance institutionnelle de notre département. Nous n'avons pas changé d'avis, depuis l'an dernier et nous continuons à demander l'équité avec les autres départements du territoire. Les personnels n'ont pas à payer « la faillite de l'état » en matière de pénurie. Nous demandons à ce que tous les temps partiels sur autorisation soient accordés.

Il en est de même pour les recours du mouvement intra à propos des affectations hors vœux et à titre provisoire à l'issu des résultats du mouvement, le 24 mai dernier.

Si la circulaire précise bien cette éventualité, elle mentionne aussi dans son préambule le défi qualitatif d'accueil et d'accompagnement des personnels qu'elle poursuit, ainsi que les valeurs qui la guident : confiance et transparence.

Ces principes ne sont pas respectés lorsque des personnels sont affectés automatiquement sur des postes non demandés et en dehors de leurs vœux MOB. Un ressenti d'arbitraire règne, puisqu'on n'autorise plus les collègues à participer automatiquement et de façon active à la deuxième phase de mouvement, à titre

provisoire, cette participation étant conditionnée à l'aboutissement d'un recours individuel.

Cette anticipation administrative d'une inflation des postes restés vacants à l'issue du mouvement à titre définitif pose problème.

Ce n'est pas aux collègues de compenser la pénurie d'enseignant·es et des difficultés de recrutement.

La solution administrative retenue n'est dans aucun de nos usages habituels et les collègues la vivent comme une violence, dans le désarroi et l'incompréhension. Elle déshumanise inutilement un moment important dans la vie professionnelle, mais également dans les projections d'organisations de vie personnelles, notamment familiales.

La confiance peut être rétablie ainsi que l'apaisement. C'est pourquoi nous vous demandons solennellement l'annulation de cette mesure déstabilisante par l'accession à un second mouvement à titre provisoire pour tou.tes les collègues qui en font la demande, par exemple en acceptant tous les recours qui vous parviendront.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Directeur académique, la CGT Educ'action est et restera vigilante pour défendre une société ouverte et tolérante où les valeurs de solidarité puissent s'exprimer au quotidien. C'est le sens de notre engagement pour une école démocratique et émancipatrice.